



Date de convocation

03 OCTOBRE 2025

Date d'affichage

03 OCTOBRE 2025

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....28
Votants.....33

N° DEL-25-66

Objet

Désaffection et
déclassement d'une
entreprise foncière
sise 27 rue
Camélinat

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 2025-10-17

SLOW

ID : 059-215903832-20251009-DEL_25_66-DE

Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Yves FLOQUET, adjoint au Maire, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Priscilla DZIEMBOWSKI

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

Rapport :

L'emprise foncière de l'école Louise Michel sise 27 rue Camélinat est composée de deux parcelles : la parcelle B 3521 et un foncier non cadastré.

Le foncier supportant un groupe scolaire, cet ensemble d'une surface de 15 931 m², est classé dans le domaine public communal.



Le 28 Août 2025, le groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse a été inauguré. Ce groupe scolaire accueille les enfants des groupes scolaire Nelson Mandela et Louise Michel.

Le groupe scolaire Louise Michel a donc perdu sa vocation première d'enseignement, tel que cela a été autorisé par la sous-préfecture sous le couvert de l'inspection académique.

Aujourd'hui les locaux sont libres d'occupation. L'emprise foncière supporte aussi des anciens logements de fonction.

L'utilisation des biens ayant cessé, il est possible de constater que, de fait, ces derniers ne sont plus affectés à l'usage direct du public, et ainsi de prononcer leur déclassement du domaine public communal de sorte que ces parcelles soient intégrées au domaine privé communal.

La procédure de déclassement permet de créer les bonnes conditions pour préparer l'avenir de ce terrain.

Cette démarche devra être complétée par une numérotation de la parcelle non cadastrée.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques et notamment les articles L.2111-1 et suivants et L.2141-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Sous-Préfecture de Valenciennes en date du 17 juillet 2025 relatif à la désaffectation de biens immobiliers à usage scolaire ;

Vu l'avis favorable de l'académie de Lille en date du 4 juillet 2025 relatif à la désaffectation de biens immobiliers à usage scolaire et tout particulièrement l'école Louise Michel ;

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle B 3521 pour une superficie de 15 020 m² et d'un foncier non cadastré appartenant à la même emprise foncière pour une surface approximative de 911 m² ;

Considérant que ces parcelles ne sont plus affectées à l'usage direct du public ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de ces parcelles et de prononcer leur déclassement du domaine public communal ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle B 3521 pour une superficie de 15 020 m² et d'un foncier non cadastré appartenant à la même emprise foncière pour une surface approximative de 911 m²,
- de prononcer le déclassement du domaine public du foncier ci-dessus mentionné,
- d'incorporer le foncier concerné dans le domaine privé communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette opération.

le Conseil Municipal,

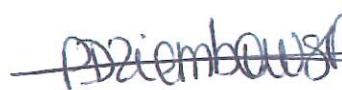
Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

31 voix pour, 2 abstentions (S. LEKADIR, E. VAN ACKER),

-ADOPE la proposition.

La secrétaire de séance
Priscilla DZIEMBOWSKI





Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE





Transmis en sous-préfecture le 17/10/2025.....
Document exécutoire à compter du 17/10/2025.